



COMMUNE DE ROPPENTZWILLER
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de ROPPENTZWILLER se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, en date du 2 mars 2026.

Sous la présidence de : M. EGGENSPILLER Jean-Claude, maire

Membres présents : M. BRAND Serge et M. KLOCKER Philippe adjoints,
M. KNOLL Pascal, Mme ARTZNER Nadia, M. RICHART Patrice, M. FELLMANN David, M. STOLTZ Sébastien, M. GUTTINGER Raymond, M. TURKAUF Yannick, Mme BACH Sylvia, M. BILGER Michel et Mme GESSER Maryline

Membres absents excusés et représentés : Mme BINGLER Stéphanie donnant procuration à M. BRAND Serge

Secrétaire de séance : Mme LUCARELLI Emmanuelle

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 18 décembre 2025
2. URBANISME :
 - 2.1. Liste des autorisations d'urbanisme
 - 2.2. Déclarations d'intention d'aliéner
3. AFFAIRES FINANCIERES : approbation du compte financier unique 2025 et affectation du résultat
4. DIVERS
 - 4.1. PLUi

Monsieur le maire salue l'assemblée et fait part des procurations arrivées en mairie avant la séance. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Puisque le règlement intérieur stipule qu'à chaque séance de conseil municipal il y a obligation de désigner un ou une secrétaire de séance, monsieur le maire propose que madame Emmanuelle LUCARELLI occupe la fonction de secrétaire pour la réunion de ce soir. Le conseil municipal acquiesce en ce sens.

Monsieur le maire précise que le point 3 sera divisé en 2 sous-points, à savoir le 3.1. « Budget annexe du lotissement : approbation du Compte Financier Unique 2025 » et le point 3.2. « Budget principal : approbation du Compte Financier Unique 2025 et affectation du résultat ». Le conseil municipal acquiesce en ce sens.

De plus, il propose également d'ajouter un point financier en point 3.3. Vote de crédit. Le conseil municipal acquiesce en ce sens.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

Monsieur le maire demande si des remarques sont à formuler quant au compte rendu du 18 décembre dernier.



Monsieur Serge BRAND précise aux membres du conseil que dans le cadre de la mission que lui a confié ce dernier de procéder à la comparaison des offres d'Engie et d'EDF Collectivités pour la fourniture en gaz naturel des bâtiments municipaux à compter du 01/02/2026 pour une durée de 36 mois avec un prix fixe du MWh et de l'abonnement annuel, c'est EDF Collectivités qui s'est révélé être le moins cher. Le contrat actant ladite proposition a donc été signé par monsieur le maire.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 18 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. URBANISME

2.1 Liste des autorisations d'urbanisme

Aucune remarque n'est formulée quant à la liste des autorisations d'urbanisme dont les conseillers municipaux ont été destinataires.

2.2. Déclaration d'Intention d'Aliéner - DIA

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la DIA qu'il a réceptionnée depuis la dernière réunion et pour laquelle il a renoncé à faire valoir le droit de préemption, dans le cadre de la délégation que lui a confié le conseil municipal :

- N°03/2025 enregistrée le 31/12/2025 concernant le terrain bâti section 2 parcelle n°609/389 au 10, rue de Steinsoultz.

Mme WEISS Tanja en fait l'acquisition.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT : Approbation du compte financier unique 2025

Avant de céder la parole à monsieur Michel BILGER, président de la commission des finances, monsieur le maire rappelle que le compte financier unique (CFU) est le document comptable tenu par le maire et par le comptable du trésor public à la fois. Il remplace le compte administratif et le compte de gestion des années précédentes pour ne former qu'un seul document.

Il rappelle que le budget du lotissement n'a fait l'objet d'aucun mouvement de trésorerie depuis 2023.

Entendu les explications de monsieur Michel BILGER, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, monsieur le maire ayant quitté la salle,

APPROUVE le compte financier unique 2025 du lotissement équilibré en recettes et en dépenses, en fonctionnement comme en investissement, à 221'100,82 €.

3.2. BUDGET PRINCIPAL : Approbation du Compte Financier Unique 2025 et affectation du résultat

Monsieur Michel BILGER indique que la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 139'446,04 € et la section d'investissement un excédent de 416'397,28 € pour l'exercice 2025.

Il rappelle également qu'il n'y avait pas de résultat à reporter en fonctionnement l'an passé et que le résultat antérieur reporté de 2024 s'élève à - 146'030,64 € en section d'investissement.

Par ailleurs, il y a un reste à réaliser de 292'379,44 € de dépenses en section d'investissement pour l'exercice 2025, créant un besoin de financement de 22'012,80 €.



Monsieur le maire quitte la salle.

Entendu les explications de monsieur Michel BILGER, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le compte financier unique 2025 de la commune faisant apparaître un excédent de 139'446,04 € en 2025, un excédent antérieur reporté nul en section de fonctionnement pour l'exercice 2024 et un excédent de 416'397,28 € en 2025 ainsi qu'un déficit antérieur reporté de 146'030,64 € en section d'investissement pour l'exercice 2024 ;

APPROUVE la reprise des restes à réaliser pour un total de 292'379,44 € en dépenses d'investissement ;

AFFECTE la somme de 22'012,80 € du résultat de fonctionnement au compte 1068 « *Excédents de fonctionnement capitalisés* » afin de couvrir au maximum le besoin de financement en section d'investissement et 117'433,24 € au compte 002 « *Résultat de fonctionnement reporté* » du budget primitif 2026.

3.3. VOTE DE CRÉDIT

Afin de pouvoir conserver le site internet de la commune sans interruption, madame Stéphanie BINGLER a dépensé le 30 janvier 2026, sur ses deniers personnels et de façon totalement bénévole, la somme de 288,- € par carte bancaire à l'hébergeur du site à savoir la société Wix.

Au vu de la facture présentée par madame BINGLER,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (madame BINGLER n'ayant pas participé au vote)

DECIDE de lui verser le montant de 288,- € à prélever de l'article 65811 « *Droit d'utilisation – informatique en nuage* ».

4. DIVERS

4.1. PLUi

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée qu'à la suite du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Strasbourg le 9 février 2026, les délibérations d'approbation du PLUi sont partiellement annulées pour le secteur d'Illfurth et pour celui d'Ill et Gersbach sur demande du Préfet du Haut-Rhin.

La conséquence directe de cette décision est que les zones 1AU sont désormais totalement inconstructibles. Pour notre commune, cela concerne les 2 zones prévues pour les lotissements Kechmatt et Uegelsfeld.

Les raisons de cette annulation reposent principalement sur les dysfonctionnements des systèmes d'assainissement collectif en place. Pour notre secteur, c'est parce qu'il n'y a pas assez de boues qui alimentent notre station d'épuration.

D'où un non-sens incompréhensible : s'il n'y a pas assez de boues pour alimenter la station, pourquoi empêcher les familles de construire et donc d'apporter plus de grain au moulin ?



C'est un coup très dur pour la commune et ce sera une affaire à suivre de près par la prochaine équipe municipale.

La semaine dernière, le président de notre Communauté de Communes ainsi que l'ensemble des maires concernés ont décidé à l'unanimité lors d'une réunion extraordinaire de faire appel de ce jugement avec demande de sursis à exécution de ce dernier et de faire une visite à monsieur le préfet afin de lui faire reconnaître ses erreurs et régler rapidement ce contentieux.

S'il accepte de revenir sur ses décisions parfaitement incompréhensibles, l'affaire pourrait éventuellement se régler dans les 6 mois.

Si en revanche il faut attendre le jugement en appel, le délai sera beaucoup plus long.

4.2. REMERCIEMENTS

Monsieur Serge BRAND fait un point sur les engagements que ses collègues conseillers ont tenu auprès de la commune de Roppentzwiller et les en remercie : monsieur Jean-Claude EGGENSPILLER qui a servi la commune pendant 31 ans dont 18 en tant que maire, monsieur Michel BILGER qui est en fonction depuis 25 ans dont 19 en tant qu'adjoint, monsieur Philippe KLOCKER qui exerce depuis 1995, donc 31 ans dont 25 ans en tant qu'adjoint, monsieur Pascal KNOLL qui est présent depuis 2014 et se présente aux élections de dimanche prochain, monsieur Raymond GUTTINGER qui a exercé de 1989 à 2014 pour revenir au conseil en 2020.

Il remercie également toute l'équipe actuelle pour le travail fourni au cours de cette mandature et plus particulièrement ceux qui l'accompagne pour envisager la suivante.

Monsieur Jean-Claude EGGENSPILLER souhaite à son tour remercier toute l'équipe de l'avoir accompagné durant ces 6 années et plus particulièrement les adjoints.

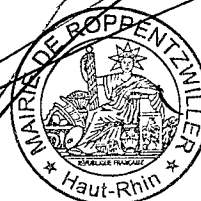
A ceux qui, comme lui, s'arrêtent définitivement d'exercer un mandat municipal et pour certains depuis fort longtemps, il leur souhaite sincèrement de trouver une compensation leur permettant de passer à autre chose tout en les remerciant naturellement pour leur investissement personnel au bénéfice de la chose publique durant toutes ces années.

Et pour ceux qui continuent, de trouver en permanence la motivation et l'envie nécessaires pour travailler dans le but de faire avancer et réussir des projets dans l'intérêt général.

Enfin, la secrétaire donne lecture du message que madame Stéphanie BINGLER lui a envoyé à l'attention de tous les membres du conseil municipal : « Je voudrais juste remercier l'ensemble du conseil municipal pour ces 6 ans passés ensemble. Un grand merci à Jean-Claude EGGENSPILLER pour ses précieux conseils. Bonne continuation à vous et à dimanche ».

Toutes les questions étant épuisées et plus personne ne demandant la parole, monsieur le maire lève la séance à 20h06.

Le maire
Jean-Claude EGGENSPILLER





Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 18 décembre 2025
2. URBANISME :
 - 2.1. Liste des autorisations d'urbanisme
 - 2.2. Déclarations d'intention d'aliéner
3. AFFAIRES FINANCIERES :
 - 3.1. Budget annexe du lotissement : approbation du compte financier unique 2025
 - 3.2. Budget principal : approbation du compte financier unique 2025 et affectation du résultat
 - 3.3. Vote de crédit
4. DIVERS
 - 4.1. PLUi
 - 4.2. Remerciements

Affiché le :

Retiré le :

